



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 1^{er} octobre 2013

Président : FLEURY Edmond

Excusés : CANTIN Bruno, DECOTIGNIE Emma, DECOTIGNIE Jean-Dominique, HAUERT Stéphane, JOYET Antoine, LAMBERCY Jean-Pierre, LYON Olivier, PECOUD Anne, PEGUIRON Annick, ROUX Anne-Christine, BRIGUET Frédéric

Absents : MBASSI NOUKE Monique

ORDRE DU JOUR :

Adoption de procès-verbal de la séance du 25 juin 2013.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentations d'une nouvelle conseillère ou d'un nouveau conseiller pour l'Entente en remplacement de M. Stéphane Charbon, démissionnaire.
- 6) Préavis 28/2013 « Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires ».
- 7) Préavis 34/2013 « Règlement communal relatif aux aides individuelles pour les études musicales ».
- 8) Motion de M. Laurent Deschamps & Consorts de l'Entente villageoise.
- 9) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour modifié est accepté.

M. Edmond Fleury, Président, rappelle à l'assemblée que la Loi sur les communes a fait l'objet d'une révision avec effet au 1^{er} juillet 2013. Cette Loi exige désormais que les conseils généraux et les conseils communaux édictent un règlement d'organisation ; pour le cas où ce règlement existe déjà, ce qui est le cas pour notre Commune, il doit être adapté à ces importantes modifications. Une commission a été nommée dans ce sens. En attendant notre nouveau règlement il faudra se baser sur la Loi sur les communes et sur notre ancien règlement.

Le Président fait lecture de la lettre de démission de M. Karim Saied du PSIG.

M. Edmond Fleury, Président, signale que les commerçants de Cheseaux lui ont envoyé un courrier ainsi qu'à la Municipalité ; lecture est faite de ce document qui est un cri d'alarme concernant la baisse de fréquentation dans les commerces de notre commune. Il est demandé à la Municipalité de veiller à préserver l'accès aux commerces lors du réaménagement du centre.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que les signataires de ce courrier ont été rencontrés avant cet envoi. Certaines mesures ont déjà été prises et un mandat a été donné à une entreprise pour étudier les différentes possibilités, dont le résultat devrait nous parvenir d'ici quelques mois. Pour ce qui est de mettre les noms des commerçants aux entrées du village c'est impossible ; par contre un slogan pourrait y être installé et M. Serge Sandoz signale qu'il attend les éventuelles idées dans ce sens.

Le Président signale qu'une motion concernant la réalisation d'un skate park sur la Commune est déposée par M. Laurent Deschamps & consorts de l'Entente villageoise.

M. Laurent Deschamps demande à ce que cette motion soit traitée comme urgente, afin de pouvoir effectuer l'installation du skate park dans les meilleurs délais.

La parole n'étant pas demandée, M. Edmond Fleury, Président passe au vote concernant la mention d'urgence permettant de développer cette motion dans le cadre du présent Conseil, ce qui impliquera une modification de l'ordre du jour.

La mention d'urgence est acceptée à une forte majorité, avec une abstention.

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2013

Au point 3, 2^{ème} paragraphe il faut modifier « M. Daniel Bollinger » par « M. Damien Villiger ».

- **Le procès verbal modifié est adopté à une forte majorité, avec une abstention.**

1) Adoption de l'ordre du jour

L'assermentation d'un remplaçant pour M. Karim Saied, démissionnaire du PSIG, est reportée pour la séance du prochain Conseil, aucun candidat n'étant proposé.

La motion de M. Laurent Deschamps sera traitée en point 8.

- **L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président donne les informations suivantes concernant ses activités :

- Il a participé à la fête du 1^{er} août et pense qu'il faudra faire mieux l'année prochaine en ce qui concerne l'hymne national.
- Le lundi 9 septembre dernier, le Président a participé avec la Municipalité à la réception des nouveaux citoyens. Il y a eu une bonne participation, 24 jeunes ont répondu positivement à l'invitation.
- Pour ce qui concerne les votations du 22 septembre 2013, le taux de participation pour notre commune était de 47 %, ce qui correspond à la moyenne suisse.
- La commission préparatoire « Règlement du Conseil communal » fonctionne, elle s'est déjà réunie 4 fois. Le Président remercie ses membres, car cela représente un gros travail de fond.
- Le jeudi 3 octobre 2013, M. Edmond Fleury, Président, est invité au vernissage de l'exposition horticole « Flores » et indique que notre Municipal, M. Pierre Hämmerli, absent ce soir, recommande vivement la visite de cette fête de la fleur.
- Le Président est également invité en fin de semaine par l'entreprise Bell pour le lancement du chantier d'une nouvelle usine pour la production de spécialités de viandes régionales.
- D'entente avec la Municipalité, M. Edmond Fleury, Président, indique que la séance du Conseil prévue le 12 novembre prochain est annulée.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, informe l'assemblée que :

- M. Jacques Baudat cessera son activité à la fin 2013 et que son établissement sera repris par M. Jacques Esnault.
- Concernant le développement de la place de la Gare (terrain de l'ancienne cure) une étude est en cours dont le résultat devra être présenté aux différents propriétaires fonciers concernés avant de lancer un projet.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique que :

- La Municipalité a reçu le décompte 2012 de la facture sociale et de la péréquation financière à régler en 2013 ; comme annoncé lors de la présentation des comptes 2012 cette facture est supérieure d'environ 1.9 millions. Cet écart est notamment dû à la rentrée exceptionnelle enregistrée en 2012.
- Le calendrier des travaux relatifs au futur lieu d'accueil pour enfants est pour l'instant respecté, ainsi que le budget pour lequel un contrôle des coûts est fait régulièrement. La mise en exploitation a d'ores et déjà commencé avec le comité de la Galipette, c'est un gros travail vu que l'ampleur de ce centre de vie infantine est différente de l'actuelle.

M. Serge Sandoz, Municipal, signale que :

- Dans le cadre du projet du centre du village, les documents pour l'appel d'offres et les critères d'adjudication sont terminés. Dans le courant du deuxième trimestre 2014 un préavis devrait être présenté au Conseil pour pouvoir débiter les travaux dans le courant 2014.
- Un mandat pour l'étude d'une éventuelle adaptation des quatre entrées de Cheseaux, pour inciter les automobilistes en transit à prendre le contournement, a été passé, tout en facilitant l'accès aux commerces.
- M. Serge Sandoz, Municipal, indique qu'un comptage des véhicules a été effectué au centre : il en ressort une moyenne 3'780 véhicules par jour dans les deux sens, la vitesse moyenne est de 32.2 km/heure pour le 85% des automobilistes. Pendant les 7 jours du comptage, il n'y a eu que 12 véhicules à plus de 50 km/heure avec un max de 62 km/heure.

4) Informations régionales

M. Hans-Peter Guggenbühl a participé à l'assemblée de la commission de gestion de la Chamberonne, au cours de laquelle le budget a été accepté, malgré son augmentation de Frs. 100'000. — Ce surplus est dû aux nouvelles exigences de la Commune de Cheseaux qui a demandé l'adaptation des loyers en fonction des coûts. Les documents sont à disposition des personnes intéressées.

5) Assermentation d'une nouvelle conseillère ou d'un nouveau conseiller pour l'Entente en remplacement de M. Stéphane Charbon, démissionnaire

M. Eric Michel de l'Entente est assermenté.

6) Préavis 28/2013 « Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean Ritter fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'accepter le Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires » et de donner décharge à la Commission de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

M. Louis Savary, Syndic, donne les informations suivantes :

- Ce préavis a pour origine le développement envisagé pour notre village, Les trois PPA orientés vers le logement actuellement en cours, pourraient augmenter la population de Cheseaux de 1'500 à 2'000 habitants au cours des 10 à 15 prochaines années.
- L'arrivée de nouveaux habitants nécessite la réalisation d'infrastructures dites communautaires, principalement des locaux scolaires et d'accueil de jour pour les enfants. Pour mémoire, pour 1'500 habitants il y a environ 200 élèves, soit environ 10 salles de classes (13 millions min y.c. locaux complémentaires et salle de gymnastique à usage scolaire).
- Le 11 janvier 2011, le Grand Conseil a modifié la Loi sur les impôts communaux, en permettant aux communes de prélever une taxe pour couvrir les dépenses d'équipements communautaires communaux ou intercommunaux liées à des mesures d'aménagement du territoire. Toutefois, les montants prélevés ne

peuvent excéder au total le 50 % des dépenses concernées. Une telle taxe ne peut être prélevée qu'à l'occasion de mesures d'aménagement du territoire qui augmentent « sensiblement » la valeur d'un bienfonds (augmentation d'au moins 30 % des surfaces de plancher, classement d'une zone inconstructible en zone à bâtir ou modification du règlement augmentant sensiblement les possibilités à bâtir).

- Le prélèvement d'une telle taxe n'est possible que sur la base d'un règlement communal, devant être adopté par le Conseil communal et approuvé par le département cantonal compétent.
- Les équipements communautaires retenus dépendent directement de l'augmentation de population et de la création de nouveaux quartiers : les écoles, les lieux d'accueil pré et para scolaires et les aménagements communaux relatifs aux transports publics.
- Pour établir la grille tarifaire le taux de scolarisation est tiré des statistiques communales ; le coût des constructions scolaires est la moyenne des trois meilleures pratiques de bâtiments scolaires semblables à nos besoins tirés de la statistique de l'Etat de Vaud ; le coût du pré et para scolaire provient de notre centre de vie infantine réduit aux seuls besoins pré et para scolaire.
- Ce règlement est sensé s'appliquer aux 3 PPA en cours de planification qui devraient arriver à terme dans les trois prochaines années et, le moment venu, aux deux parcelles encore en zone intermédiaire de notre commune. Ces projets ont des conditions d'équipements semblables et ce règlement chiffré réalise l'égalité de traitement entre les propriétaires. L'effort demandé aux propriétaires est raisonnable et contribue à permettre le développement du village sans trop péjorer les finances communales.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait lecture des titres des différents articles.

M. Etienne Fleury, intervient concernant l'article 3. Il propose d'amender cet article en modifiant la fin du 3^{ème} paragraphe, en remplaçant :

- « *Les chiffres permettant ce calcul figurent dans la grille tarifaire annexée, actualisée chaque année par la Municipalité en tenant compte de l'indice suisse des prix de la construction* » par :
« *Les chiffres permettant ce calcul figurent dans la grille tarifaire annexée, indexée chaque année par la Municipalité sur l'indice suisse des prix de la construction* ».
- **L'amendement proposé est accepté à une forte majorité, avec 3 abstentions.**
- **L'article amendé est adopté à forte majorité avec une abstention.**

La parole n'étant plus demandée, M. Edmond Fleury, Président, passe au vote.

- **Le préavis 28/2013 est accepté à forte majorité, avec 2 avis contraires et 2 abstentions.**

7) **Préavis 34/2013 « Règlement communal relatif aux aides individuelles pour les études musicales »**

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Joël Humbert fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'adopter le règlement communal relatif aux aides individuelles pour les études musicales, tels qu'amendé et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote article par article.

Ce préavis fait l'objet de deux amendements proposés par la commission ad hoc, à savoir :

- à l'article 2, la suppression de la mention : « *depuis un an au moins* » ;

- **L'amendement proposé est accepté à forte majorité, avec 1 avis contraire et 1 abstention.**
- **L'article 2 amendé est adopté à forte majorité, avec 1 avis contraire et 1 abstention.**

- à l'article 4, la suppression de l'alinéa 2 : « *En ce qui concerne les enfants adoptés ou en voie d'adoption, c'est le revenu des parents ou futurs parents adoptifs qui sera pris en considération* ».

- **L'amendement proposé est accepté à la majorité, avec 6 abstentions.**
- **L'article 4 amendé est adopté à la majorité, avec 6 abstentions.**

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote concernant l'adoption du préavis.

- **Le préavis est accepté à forte majorité avec une abstention.**

8) **Motion de M. Laurent Deschamps**

Le texte de la motion est le suivant : « *En 2009, le Conseil communal a accepté le préavis 43/2009, pour le réaménagement de l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville. Dans ce projet, avait été prévu un montant de Fr. 309'000. —pour la création d'un skate park. Pour les raisons que nous connaissons, ce projet n'a pas*

pu aboutir. Depuis début 2012, la Municipalité a recherché un autre lieu, et avec le concours et l'implication de nombreux jeunes, elle a mis en place un projet concret pour la création d'un skate park en bordure des terrains de foot de Sorécot. Tenant compte de ces éléments, nous demandons à la Municipalité de poursuivre les démarches et de tout mettre en œuvre pour présenter un préavis relatif à sa construction au lieu dit de Sorécot dans les meilleurs délais. »

M. Edmond Fleury, Président, signale que conformément à l'obligation de respecter certains points du nouveau règlement des communes et ceci en référence à l'article 32 de ce dernier, le Conseil doit examiner si la motion est recevable.

Le Président ouvre la discussion sur la recevabilité de cette motion. La parole n'est pas demandée, il passe au vote.

▪ **La motion est jugée recevable à forte majorité, avec trois abstentions.**

M. Louis Savary, Syndic, indique que l'étude du dossier concernant la création du skate park a été mise en attente ; l'évolution du dossier a toutefois été communiquée aux membres du Conseil lors d'une précédente séance. La Municipalité pensait réaliser ce projet le jour où les moyens financiers permettraient sa mise en œuvre et a préféré donner la priorité à d'autres projets, comme le centre du village et le Châtelard. Mais si le Conseil souhaite la réalisation de ce projet, la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

M. Jean Ritter indique que cela fait longtemps que ce dossier a passé devant notre Conseil ; il se demande si la création de ce skate park est encore d'actualité. Pour sa part, il pense qu'un passage par une commission serait fort utile. A son avis, les moyens financiers pourraient être placés dans d'autres projets.

Mme Jacqueline Dieperink pour sa part pense que ce projet est toujours d'actualité compte tenu du fait que la rampe actuelle est toujours utilisée.

M. Etienne Fleury se demande ce que les jeunes pourraient penser de la politique si le dossier est tout simplement mis de côté et dans ce cas comment les attirer dans le futur au Conseil.

M. Hans-Peter Guggenbühl rappelle que le Conseil a voté il y a 3 ans favorablement ce projet. Au vu du montant qui n'est pas énorme il propose d'accepter cette motion.

Le président demande si le 1/5 des membres souhaite le passage par une commission. Ce n'est pas le cas. Il passe donc au vote concernant la prise en considération immédiate de la proposition avec renvoi à la Municipalité.

▪ **La motion est prise en considération et renvoyée à la Municipalité à forte majorité, avec 1 avis contraire et 1 abstention.**

9) Divers et propositions individuelles

M. Emile Joyet demande à la Municipalité de prévoir à l'intérieur du village des panneaux, payés par les commerçants, pour les installer aux entrées de la Place de la Gare et à la ruelle du Temple au lieu de l'entrée du village. Le slogan demandé par M. Serge Sandoz est une bonne idée. M. Emile Joyet demande à ce que les commerçants soient inclus dans la nouvelle formation de notre village.

M. Emile Joyet pense que l'appareil ayant servi au comptage des véhicules n'était pas placé à un endroit judicieux, puisque les conducteurs devaient baisser la vitesse pour prendre le virage, ce qui peut fausser la moyenne obtenue ; il aurait fallu mettre ces compteurs sur une zone continue où les voitures roulent plus vite.

M. Émile Joyet relève qu'il y a toujours des salissures sur la place devant la rampe, sous le passage sous voie de la gare, sur la place de la Gare, ainsi que sur la ruelle du Temple et demande à la Municipalité que tous les dimanches matins la voirie se charge de faire un entretien.

Mme Nathalie Matthey pense que ce n'est pas vraiment le travail de la voirie de nettoyer, mais qu'il faudrait plutôt éduquer nos jeunes. Tout un chacun devrait intervenir lorsqu'il est témoin de personnes faisant des salissures. Il faudrait également faire de la prévention.

M. Christian Gonin demande qui est responsable du trajet des écoliers dans le car postal de la maison à l'école. Et qu'en est-il des enfants n'ayant pas de places assises pour effectuer le trajet.

M. Louis Savary, Syndic, indique que la responsabilité de l'école commence à l'entrée des établissements scolaires ; de plus, des discussions sont en cours pour que tous les élèves aient des places assises lors des transports scolaires.

Mme Jacqueline Dieperink intervient en sa qualité de membre de l'association des parents d'élèves et constate que chaque année les mêmes questions reviennent. La Chamberonne doit régler ces problèmes.

M. Gianni Arico confirme qu'il y a une dégradation de la propreté depuis des années et pas seulement à Cheseaux, mais également à Lausanne. D'autres grandes villes étrangères sont bien plus propres. Est-ce un

régime policier ou les gens sont-ils bien éduqués ? L'être humain par nature est je m'en « foutiste », tant qu'il y a une voirie qui nettoie il laissera trainer des papiers. C'est le rôle de chacun, la famille a démissionné de son rôle, la société également, le seul moyen pour redresser la barre c'est le bâton. Il faut commencer à faire de la prévention, déjà peut être en utilisant des moyens comme le Crieur, en signalant à la population qu'il y a des problèmes de saleté, de bruit ; ensuite il devrait y avoir une instauration d'amendes et au bout de six mois nous verrons ce qu'il se passe. A Venise, les amendes peuvent aller jusqu'à 500 euros pour laisser trainer des papiers et à Singapour c'est encore plus sévère.

M. Serge Sandoz répond à une partie des différentes interventions :

- Une signalétique est prévue dans le projet du futur centre.
- Pour ce qui est de la propreté c'est un grand débat. Il rappelle que nous avons l'arrivée de M Antoine Simon, assistant de police, qui a travaillé presque une année à Lausanne au service de propreté des rues. M. Antoine Simon poursuit cette optique pour Cheseaux ; il rencontre les jeunes et discute beaucoup avec eux.
- Pour ce qui est du placement de l'appareil de comptage des véhicules, il confirme que les valeurs auraient pu être différentes s'il avait été placé après le Petit Bonheur ; mais il pense que ces statistiques ne sont pas très mauvaises car beaucoup de véhicules ne rentrent pas à la rue du Temple.

M. Jean-Marc Cuany signale à la Municipalité qu'au Sentier de la Saugettaz, pavillon scolaire, il est nécessaire d'effectuer une réfection totale, les plaques ne sont plus à niveau et les personnes s'encoublent.

M. Bernard Imfeld, Municipal, prend note de cette remarque.

Edmond Fleury

Patricia Alvarez

Président du Conseil

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21 :50

Cheseaux, le 5 octobre 2013

Prochaine séance :

- mardi 10 décembre 2013